

Procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2026

La séance débute à 10h30.

Sont présents : André PECH, Roxane LACUBE, Maggy PEYRADE et Philippe CALVAYRAC.
Absent : Thomas CAVAYE.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 janvier 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

- Délibération de paiement à hauteur de 25% du budget 2025.

Cette délibération doit permettre de payer des travaux engagés en 2025 et non encore réglés.
La délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

M. le Maire fait ensuite un point financier, suite à la visite de l'adjointe du Trésorier Payeur.
Les fonds libres ont augmenté (solde de 38500 €).

Les charges ont baissé de 30%.

La commune possède une capacité d'autofinancement de 461 jours.

Le taux d'emprunt par habitant se positionne à la moitié du taux d'endettement moyen des communes audoises.

- Délibération dépense extraordinaire

Autorisation à M. le Maire de déposer à la Préfecture une demande afin de pouvoir payer le coût des travaux de la salle polyvalente. Cette somme nous sera remboursée par l'assurance.
Le conseil autorise M. le Maire à effectuer cette démarche.

- Délibération vente anciens lampadaires

Il faut déterminer le prix de ceux-ci.

Le conseil tombe d'accord pour un prix de vente de 50€ pour le luminaire et de 100€ pour le luminaire et sa console de fixation.

- Questions diverses

La première phase des travaux de la salle polyvalente sont terminés.

La deuxième phase débutera dans 18 mois après vérification de l'efficacité des premiers travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil se termine à 11h30.

Le Secrétaire Philippe CALVAYRAC

Le Maire André PECH

